



28 septembre 2022

(22-7283)

Page: 1/4

**Conseil du commerce des marchandises
Comité des sauvegardes**

Original: anglais

**NOTIFICATION IMMÉDIATE AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES,
AU TITRE DE L'ARTICLE 12:5 DE L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES,
DE LA SUSPENSION PROJÉTÉE DE CONCESSIONS ET D'AUTRES
OBLIGATIONS VISÉE AU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 8 DE
L'ACCORD SUR LES SAUVEGARDES**

COMMUNICATION PRESENTÉE PAR L'INDE

Certains produits en acier

Supplément

La communication ci-après, datée du 27 septembre 2022 et reçue à cette même date, est distribuée à la demande de la délégation de l'Inde.

En application de l'article 12:5 de l'Accord sur les sauvegardes et conformément au mode de présentation convenu pour les notifications (G/SG/1, 1^{er} juillet 1996; modifié le 19 octobre 2009, G/SG/1/Rev.1-G/SG/N/6/Rev.1-G/SG/89), le gouvernement indien présente au Conseil du commerce des marchandises la notification immédiate de la suspension projetée de concessions et d'autres obligations visée au paragraphe 2 de l'article 8.

Le présent document est sans préjudice du droit de l'Inde de suspendre l'application au commerce du Royaume-Uni de concessions substantiellement équivalentes, conformément à l'article 8:2 de l'Accord sur les sauvegardes, que l'Inde s'est réservé au moyen de la notification L/143-G/SG/273-G/SG/N/12/IND/3.

1. Indiquer quel Membre projette une suspension de concessions et d'autres obligations visée à l'article 8:2

Inde.

2. Indiquer la mesure, le produit visé par la mesure, le document de l'OMC notifiant la mesure de sauvegarde et le Membre imposant la mesure à l'égard duquel le Membre projette une suspension de concessions et d'autres obligations visée à l'article 8:2 de l'Accord sur les sauvegardes

Les mesures en cause sont les mesures de sauvegardes définitives adoptées par le Royaume-Uni sur certains produits en acier. Les mesures prises par le Royaume-Uni consistent en contingents tarifaires imposés pour 15 catégories de produits en acier, avec un taux de droit hors contingent de 25%.

L'Inde et le Royaume-Uni ont tenu virtuellement, le 5 août 2022, des consultations pour discuter des prorogations par le Royaume-Uni de la mesure de sauvegarde visant certains produits en acier initialement appliquée par l'Union européenne. Les prorogations ont été notifiées au moyen des documents G/SG/N/6/GBR/1 (daté du 8 octobre 2020), G/SG/N/8/GBR/1 (daté du 21 mai 2021), G/SG/N/8/GBR/Suppl.1-G/SG/N/10/GBR/1-G/SG/N/11/GBR/1 (daté du 11 juin 2021),

G/SG/N/8/GBR/1/Suppl.3-G/SG/N/10/GBR/1/Suppl.1-G/SG/N/11/GBR/1/Suppl.1 et du document G/SG/N/8/GBR/1/Suppl.7-G/SG/N/10/GBR/1/Suppl.8-G/SG/N/11/GBR/1/Suppl.8.

Le 1^{er} septembre 2022, le Secrétariat de l'OMC a distribué une communication de l'Inde datée du 31 août 2022 ((G/L/1431-G/SG/273-G/SG/N/12/IND/3) par laquelle l'Inde se réservait le droit de suspendre l'application au commerce du Royaume-Uni de concessions ou d'autres obligations substantiellement équivalentes aux effets défavorables des mesures au titre de l'article 8:2 de l'Accord sur les sauvegardes, et tout autre droit prévu par le GATT de 1994 et l'Accord sur les sauvegardes. Elle s'est aussi réservé le droit de retirer, modifier, compléter ou remplacer cette notification et/ou de présenter une ou plusieurs notifications additionnelles, si elle l'estimait approprié, y compris à la lumière de toute évolution de la situation.

3. Décrire la suspension projetée de concessions et d'autres obligations visée à l'article 8:2 et indiquer la date projetée à partir de laquelle elle prendra effet

L'Inde présente cette notification écrite pour préserver son droit de suspendre l'application de concessions ou d'autres obligations substantiellement équivalentes conformément à l'article 8 de l'Accord sur les sauvegardes. Elle se réserve aussi le droit de retirer, modifier, compléter ou remplacer la présente notification et/ou de présenter une ou plusieurs notifications additionnelles, si elle l'estimait approprié, y compris à la lumière de toute évolution de la situation.

Par la présente, l'Inde notifie au Conseil du commerce des marchandises sa décision de suspendre des concessions ou d'autres obligations au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT de 1994) et de l'Accord sur les sauvegardes qui sont substantiellement équivalentes au volume des échanges affecté par la mesure du Royaume-Uni.

Pour calculer le niveau substantiellement équivalent de concessions ou autres obligations résultant du GATT de 1994, l'Inde a évalué l'impact de la mesure de sauvegarde sur les exportations indiennes des produits considérés entre 2017 (année précédant l'application des mesures par l'UE) et 2021. Elle a estimé que les mesures de sauvegarde avaient entraîné une baisse des exportations de l'ordre de 219 000 tonnes métriques, volume sur lequel les droits perçus seraient de 247,7 millions d'USD. En conséquence, la suspension de concessions projetée par l'Inde aboutirait à un montant équivalent de droits perçus sur les produits en provenance du Royaume-Uni.

La suspension projetée de l'application au commerce du Royaume-Uni de concessions et d'autres obligations substantiellement équivalentes résultant du GATT de 1994 prendrait la forme d'une majoration des droits applicables à certains produits, indiqués dans l'annexe, originaires du Royaume-Uni

La suspension de concessions et d'autres obligations continuera de s'appliquer jusqu'à ce que les mesures de sauvegarde du Royaume-Uni soient levées.

L'Inde tient à préciser que la suspension de concessions sera équivalente au volume des échanges affecté par les mesures du Royaume-Uni. À cette fin, elle se réserve le droit de modifier les produits particuliers visés par la suspension de concessions, ainsi que le droit d'ajuster le taux de droit additionnel imposé sur ces produits.

ANNEXE

Dans la présente annexe, les produits visés sont identifiés par les codes du SH.

N°	Codes du SH	Désignation des produits	Droit additionnel	Importations de l'Inde en provenance du Royaume-Uni (Moyenne pour 2020/21 et 2021/22) (millions d'USD)	Droit recouvré (millions d'USD)
1.	04063000	FROMAGES FONDUS, AUTRES QUE RÂPÉS OU EN POUDRE	15%	0,425	0,064
2.	22083012	WHISKY ÉCOSSAIS EN RÉCIPIENTS D'UNE CONTENANCE N'EXCÉDANT PAS 2 LITRES	15%	17,2	2,58
3.	22083013	WHISKY MÉLANGÉ EN RÉCIPIENTS D'UNE CONTENANCE N'EXCÉDANT PAS 2 LITRES	15%	51,03	7,654
4.	22085011	GIN EN RÉCIPIENTS D'UNE CONTENANCE N'EXCÉDANT PAS 2 LITRES	15%	3,52	0,528
5.	23099020	FOURRAGE CONCENTRÉ POUR ANIMAUX	15%	2,255	0,338
6.	27111200	PROPANE LIQUÉFIÉ	15%	59,325	8,898
7.	27111300	BUTANES LIQUÉFIÉS	15%	56,76	8,514
8.	33019060	EAUX DISTILLÉES AROMATIQUES D'HUILES ESSENTIELLES, NDA	15%	21,905	3,285
9.	33049990	PRODUITS DE BEAUTÉ OU DE MAQUILLAGE PRÉPARÉS ET PRÉPARATIONS POUR L'ENTRETIEN OU LES SOINS DE LA PEAU	15%	47,2	7,08
10.	33079090	AUTRES PRODUITS DE TOILETTE PRÉPARÉS ET AUTRES PRÉPARATIONS COSMÉTIQUES, NDA	15%	1,725	0,258
11.	71021000	DIAMANTS NON TRIÉS, MÊME TRAVAILLÉS, MAIS NON MONTÉS	15%	64,14	9,621
12.	71023100	DIAMANTS NON INDUSTRIELS BRUTS OU SIMPLEMENT SCIÉS, CLIVÉS OU DÉBRUTÉS	15%	29,5	4,425
13.	71069220	ARGENT (Y COMPRIS L'ARGENT DORÉ OU VERMEIL ET L'ARGENT PLATINÉ) – AUTRES: SOUS FORMES MI-OUVRÉES	15%	275,225	41,283
14.	71069290	TOUTES AUTRES FORMES D'ARGENT MI-OUVRÉES	15%	412,68	61,902
15.	71081200	AUTRES FORMES BRUTES D'OR À USAGES NON MONÉTAIRES	15%	294,915	44,237
16.	71101900	AUTRES FORMES DE PLATINE	15%	43,56	6,534
17.	84099990	AUTRES PARTIES DE MOTEURS SEMI-DIESEL	15%	22,735	3,410
18.	84111200	TURBORÉACTEURS D'UNE POUSSÉE >25 KN	15%	143,135	21,470
19.	84212900	AUTRES APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION DES LIQUIDES :	15%	15,725	2,358
20.	84219900	AUTRES PARTIES D'APPAREILS POUR LA FILTRATION OU L'ÉPURATION	15%	37	5,55
21.	85311090	AUTRES AVERTISSEURS	15%	4,165	0,624

N°	Codes du SH	Désignation des produits	Droit additionnel	Importations de l'Inde en provenance du Royaume-Uni (Moyenne pour 2020/21 et 2021/22) (millions d'USD)	Droit recouvré (millions d'USD)
22.	85444290	AUTRES CONDUCTEURS ÉLECTRIQUES MUNIS DE PIÈCES DE CONNEXION POUR TENSIONS <= 1000 V À L'EXCLUSION DE CEUX ISOLÉS AU PAPIER, AU PLASTIQUE ET AU CAOUTCHOUC	15%	47,45	7,117
Total					247,73
